

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

SOLDES D'ÉTÉ, C'EST PARTI DEPUIS MERCREDI 22 JUIN 8 HEURES, Y COMPRIS SUR INTERNET

Date de publication : **22/06/2022** - Commerce/services

La période des soldes est-elle synonyme de bonnes affaires ? Quelle est la différence entre soldes et promotions ? Sur quel prix est calculé la réduction de prix annoncée ? La formule "ni repris, ni échangé" est-elle valable ? Les garanties sont-elles applicables pendant cette période ?

Les soldes d'été ont commencé ce **mercredi 22 juin 2022**, à 8h. Ils dureront quatre semaines (jusqu'au mardi 19 juillet 2022 inclus), pour les départements de métropole (à l'exception des Alpes-Maritimes, de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse) et en Outre-Mer pour la Guyane (973) et Mayotte (976).

Pour les départements suivants :

- Alpes-Maritimes : le 6 juillet 2022 (premier mercredi du mois de juillet)
- Corse-du-Sud et Haute-Corse : le 13 juillet 2022 (deuxième mercredi du mois de juillet)
- Guadeloupe : le 24 septembre 2022 (dernier samedi de septembre)
- Martinique : le 6 octobre 2022 (premier jeudi d'octobre)
- Réunion : le 3 septembre 2022 (solde dits d'hiver)

Pour les collectivités d'outre-mer :

- Saint-Pierre-et-Miquelon : le 20 juillet 2022 (le 1er mercredi après le 14 juillet).
- Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin : le 8 octobre 2022 (2ème samedi d'octobre).

Cependant, les soldes ont déjà été précédés par de nombreuses opérations de promotion, telles que les "ventes privées", les "ventes privilégiées", "- 50 %". Alors, il est important de vérifier si vous faites réellement de bonnes affaires.



Les soldes : Vrai/Faux

Commerce/services



Promotions et soldes : une différence ?

Commerce/services



Les soldes : testez vos connaissances

Commerce/services

Les relevés de prix dans un magasin sont-ils légaux ?

URL source: <https://inc-conso.fr/content/soldes-dete-cest-parti-depuis-mercredi-22-juin-8-heures-y-compris-sur-internet>